

## Délibération

---

**Réunion du bureau du 20 mars 2015**

**Délibération n°2015 - 01**

---

**Sollicitation d'une subvention auprès de la Caisse des Dépôts,  
gestionnaire du fonds Ville de demain du Programme des  
Investissements d'avenir**

---

Date de la convocation : 13 mars 2015

Nombre de membres du Bureau Syndical : 25

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents : 15 élus

Bertrand AFFILE, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Christian COUTURIER, Marc DENIS,  
Gérard DRENO, Philippe EUZENAT, Hervé GRELARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT,  
Pascal PRAS, Johanna ROLLAND, Jean-Louis THAUVIN, Marcel VERGER, Alain VEY

Absents et représentés : 0 élu

Absents et excusés : 10 élus

Martin ARNOUT, Joël GEOFFROY, Pascale HAMEAU, Franck HERVY, Alain MICHELOT, Rémy  
NICOLEAU, Mireille PERNOT, Alain ROBERT, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN

## Délibération

---

**Réunion du bureau du 20 mars 2015**

**Délibération n°2015 - 01**

---

**Sollicitation de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du fonds  
Ville de demain du Programme des Investissements d'avenir**

---

Le dialogue compétitif « Eau et Paysages » coordonné par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a abouti en décembre 2014 à la signature d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement d'espaces publics ou paysagers six sites du territoire Nantes Saint-Nazaire (un par intercommunalité).

En qualité de coordonnateur du groupement de commandes « Eau et Paysages » réunissant le Pôle métropolitain et ses six intercommunalités membres, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a conclu six marchés d'études (un sur chaque site) afin de préciser les propositions de projets formulées dans le cadre du dialogue compétitif et étudier leur faisabilité. Conformément aux modalités de financement des « actions d'intérêt métropolitain », le Pôle métropolitain cofinancera ces marchés avec les intercommunalités constitutives du groupement de commande.

Dans le même temps, la Caisse des dépôts, gestionnaire du fonds « Ville de demain » du programme des investissements d'avenir, a informé le Pôle métropolitain de la possibilité d'obtenir des crédits d'ingénierie pour soutenir des projets démonstrateurs sur la thématique de la ville durable.

Saisissant cette opportunité, le Pôle métropolitain a déposé une candidature pour que le projet « Eau et Paysages » puisse bénéficier d'une subvention. 182 925€ ont été accordés au Pôle métropolitain par le comité opérationnel de financement « Ville de demain », correspondant à 25% du coût TTC des six marchés d'études engagés.

Pour mobiliser ces financements, le Pôle métropolitain doit adresser un appel de fonds à la Caisse des dépôts, gestionnaire du fonds Ville de demain.

## Délibération

---

**Réunion du bureau du 20 mars 2015**

**Délibération n°2015 - 01**

---

**Sollicitation de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du fonds  
Ville de demain du Programme des Investissements d'avenir**

---

Vu la délibération 2014-02 du 5 décembre 2014 qui acte du co financement de la phase d'études pré-opérationnelles (marché subséquent 1) par le Pôle métropolitain et chaque intercommunalité pour le site qui la concerne et qui autorise Madame la Présidente du Pôle métropolitain ou Monsieur le Vice-Président délégué signer les accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère et les marchés subséquents 1 pour l'aménagement de chaque site « Eau et Paysages »

Le bureau délibère et

- autorise la Présidente ou son représentant à signer l'appel de fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour bénéficier des crédits d'ingénierie obtenus au titre du fonds Ville de demain du Programme des Investissements d'avenir

A l'unanimité



Nantes le, 20/03/2015

La Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes / Saint-Nazaire

**Johanna ROLLAND**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Rolland".

Reçu en Préfecture  
de Nantes le

25 MARS 2015